



Démarche pour travailleur handicapé

Par **marilou12**, le **16/02/2017 à 12:02**

bonjourrnmon conjoint qui était artisan à son compte depuis moins d'un an au rsi a eu un accident en décembre 2015, chute de 6 metres avec des fractures importantes.rndepuis plus d'un an en convalescence le chirurgien doit le réopérer dans quelques temps, sa mutuelle lui règle des indemnités tous les mois jusqu'en 2018 normalement et nous avons fais les papiers afin qu'il soit en ald non exonérante, ce qui ne change pas grand chose au final, on souhaiterais faire les démarches afin qu'il soit reconnu le handicap car il ne pourra reprendre son travail ou alors ce sera dans plusieurs années, il a déjà eu rdv avec le médecin engagé par sa mutuelle qui confirme les difficultés de reprendre une activité.rnétant artisan faut t'il faire la demande au rsi, malgré le faite qu'il est moins d'1 an d'ancienneté à cette caisse, ou à la cpam, caisse ou il cotisé de longues années, par quoi commencé et ou se renseigner? rnmerci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **17/02/2017 à 13:42**

bonjour ,j'aimerais bien qu'un modérateur surveille ce nouveau posteur qui met le même message/pub impersonnel un peu partout dés qu'il s'agit d'un handicap...

Par **marilou12**, le **17/02/2017 à 14:22**

vous parlez de moi???

Par **chaber**, le **17/02/2017** à **14:25**

bonjourrrn[citation]vous parlez de moi???[citation]non mais d'un site publicitaire supprimé

Par **marilou12**, le **17/02/2017** à **14:27**

ok merci parce que je comprenais pas trop la...

Par **llorca**, le **04/07/2017** à **17:39**

bonjour je suis dans le meme cas que votre mari apres deux operations aux epaules je ne pourrait plus faire mon metier de tailleur de pierre malgre 30 ans à mon compte aussi j'ai ouvert un dossier au rsi pour une invalidité 'a telecharger sur le site rsirnpuis vous serais convoquérrnbonne change ne tardé pas c'est long cordialement

Par **jacques22**, le **05/07/2017** à **13:54**

Bonjour,rrnPour demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) il faut s'adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence (et non de travail).rnMais ça ne vous donne droit à quasiment rien.rnEn fait, vous semblez surtout rechercher une indemnisation du handicap, ce qui ne peut se faire que si vous avez un ou plusieurs régime de protection sociale à qui vous devez vous adresser.rnAinsi, des MDPH m'ont RQTH mais pas la sécurité sociale depuis 20 ans (ni accordée une ALD supérieure à 6 mois non plus d'ailleurs pour la même durée)